

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 28 février 2013

DCM N° 13-02-13

Objet : Conventions de réservation de logements sociaux.

Rapporteur : Mme KAUCIC, Adjointe au Maire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés par LogiEst pour financer l'acquisition-amélioration de 8 logements PLAI situés 8 rue des Trinitaires et l'acquisition en VEFA par Neolia Lorraine de 14 logements (11 PLUS et 3 PLAI), ZAC de l'Amphithéâtre, ilot E3.7, Bâtiment G rue Lothaire à Metz.

En contrepartie de la garantie financière de Metz Métropole, les SA d'HLM Néolia Lorraine et LogiEst s'engagent à réserver à la Ville un contingent de 20% des logements produits dans le cadre de ces opérations.

Ces réservations font l'objet de conventions dont le projet est joint en annexe. L'attribution des logements sociaux sera effectuée sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 3 décembre 2012 de garantir les prêts contractés par Néolia Lorraine pour financer l'acquisition en VEFA de 14 logements (11 PLUS et 3 PLAI) situés rue Lothaire, ZAC de l'Amphithéâtre, ilot E3.7, Bâtiment G à Metz,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 3 décembre 2012 de garantir les prêts contractés par LogiEst pour financer l'acquisition-amélioration de 8 logements PLAI situés 8 rue des Trinitaires à Metz,

VU le courrier de Néolia Lorraine du 7 janvier 2013 tendant à obtenir la signature de la convention, qui définit les conditions de réservation des logements, liée à l'acquisition en VEFA de 14 logements collectifs (11 PLUS et 3 PLAI) situés rue Lothaire, ZAC de l'Amphithéâtre, ilot E3.7, Bâtiment G à Metz,

VU le courrier de LogiEst du 15 janvier 2013 tendant à obtenir la signature de la convention, qui définit les conditions de réservation des logements, liée à l'acquisition-amélioration de 8 logements PLAI situés 8 rue des Trinitaires à Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les conventions de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexées,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :
L'Adjointe Déléguée,

Isabelle KAUCIC

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 35 Absents : 20 Dont excusés : 14

Décision : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ